



Maître Sandra LLORENS-MARONGIU

Notaire

55, rue de la République
83143 LE VAL

Tél : 04.22.60.00.60
Fax : 04.22.60.00.64

sandra.marongiu@notaires.fr

Parkings à proximité

PIECES A FOURNIR SUCCESSION

Date du décès :

- Extrait d'acte de décès
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- Copie de la donation entre époux
- Testament
- Livrets de famille, adresse et profession des héritiers
- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) (1)
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage

Actifs bancaires

- Numéros des comptes bancaires et adresse des banques françaises ou étrangères (1)
- Numéro du coffre-fort et adresse de la banque française ou étrangère (1)
- Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation au nom de la personne décédée - document original (1)
- Attestation de valeur de cryptomonnaies acquises par la personne décédée (type « bitcoin ») et adresse de l'établissement détenteur français ou étranger (1)

Revenus divers

- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire (1)
- Contrats de location (la personne décédée, en tant que bailleur, percevait un loyer) et dernière quittance de loyer (1)
- Aides perçues (sociales ou autres)**

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
le samedi matin sur rendez-vous

Tout paiement supérieur à 3.000 € doit obligatoirement être effectué par virement bancaire.

- Indemnisation allouée à la personne décédée dans le cadre d'une procédure judiciaire (fournir le jugement)
- Copie de reconnaissance de dette si la personne décédée avait consenti un prêt non intégralement remboursé au décès (1)

Actifs immobiliers

- Titres de propriété des maisons, appartements, locaux commerciaux, forêts et terrains possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger (si copropriété, identité du syndic)

Véhicules

- Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux et avis de valeur (1)

Sociétés

- Copie des statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée détient des parts ou actions et dernier bilan (1).
- Copie de pacte d'associé
- Attestation comptable de la position du compte courant d'associé
- Copie de l'engagement de conservation des parts ou actions de société (engagement DUTREIL).

Fonds de commerce, artisanal, libéral ou agricole

- Acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéral, en France ou à l'étranger, copie du bail et des contrats d'exploitation, dernier bilan

Actifs autres

- Expertise œuvres d'art ou autres pièces précieuses (lingots d'or...)

Passif

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Derniers avis de taxes d'habitation et de taxes foncières
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- Dernières factures (eau, électricité, gaz, téléphone...)
- Contrats d'aide à domicile
- Contrats de location (le défunt était le locataire)
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)

Prévoir le versement d'une provision de 300,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.